

Procédure d'admission d'étudiants chinois au doctorat Sciences biomédicales

Préalable

Plusieurs pays (Chine, Inde) ont un système d'enseignement aligné sur le système USA et non sur celui de Bologne. Ce qui signifie que les étudiants décident de leur option doctorat lorsqu'ils obtiennent leur « bachelor degree », après 4 ans d'études.

Or, pour être admis au doctorat chez nous, ils doivent être au niveau master2, soit 3+2 ans.

L'UCL propose de les mettre à niveau par une 5^{ème} année « à la carte » qui tient compte des crédits équivalents à leurs 4 années d'études, supplémenté par un certain nombre de cours en [master SBIM](#) et la réalisation d'un mémoire dans le laboratoire d'accueil, qui est évidemment celui où ils feront leur doctorat. Mutatis mutandis, cette procédure s'apparente à l'année dite « de rotation » qui se fait aux USA et en Chine (entre autres).

Pour obtenir leur VISA, ces étudiants doivent disposer de :

1. Lettre d'invitation du Recteur mentionnant l'obtention et le montant de leur bourse d'étude.
2. Certification APS.
3. Certificat d'admission au master SBIM 22.

La procédure type se déroule en 3 étapes, à réaliser de préférence dans l'ordre établi ci-dessous.

Etape 1 - Demande de bourse au Recteur

Cette lettre de demande, à réaliser en début de procédure, est adressée au Recteur via [les formulaires disponibles sur le site web UCL](#) « demande d'octroi de bourse ».

Les documents nécessaires à cette démarche sont :

- La garantie du promoteur,
- La preuve d'un compte approvisionné,
- Le CV de l'étudiant avec copie certifiée de ses années d'études secondaires et universitaires.

Etape 2 - Certification APS

Cette certification est du ressort de l'étudiant et ils savent toujours ce que cela veut dire. A noter que, si l'étudiant se destine au doctorat, ce qui est évidemment le cas, la Communauté française (CF) et l'UCL n'exigent que le contrôle APS simple et non la procédure complète dite « interview » qui est compliquée. Au besoin, la CF envoie à l'APS un email confirmant ce besoin d'une vérification minimale.

Coordonnées CF : Mme Christine Fagard (christine.fagard@cfwb.be)

Ou Mme Nadia LAHLOU (nadia.lahlou@cfwb.be)

DG de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Direction de la Réglementation

Rue A. Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Tél. : +32 2 690 87 96

Fax : + 32 2 690 87 60

Coordonnées APS : Mme Tanja Reith
Leiterin/Director
Akademische Prüfstelle/Academic Evaluation Center
Office 0311, Landmark Tower 2
8, Dongsanhuan Beilu, Chaoyang District

Etape 3 - Certificat d'admission au master SBIM 22.

Deux étapes doivent être effectuées pour obtenir le Certificat d'admission en SBIM

A. Examen de la candidature par la Commission SBIM

Un dossier demandant l'admission doit contenir les détails des 4 années supérieures dans le pays d'origine et une proposition de cours pour l'année « à la carte ». Cette commission souhaite aussi avoir copie de la lettre de bourse mentionnée à l'étape 1 ci-dessus. Le dossier doit être adressé à la Commission SBIM (Monsieur [JN Octave](#), copie à Mme [MF Zabus](#)).

B. Réception du certificat

Ce certificat est fourni par Mme [J. Sepulchre](#) et doit être signé de Mme [M. Welsch](#). Il est fourni sur base de l'avis de la commission et de la [demande d'inscription](#) (formulaire « dossier de demande d'inscription»). Il faut des copies de la lettre du Recteur, du certification APS, des diplômes secondaire et cursus universitaire de 4 ans (avec la traduction)).